

Rubrique 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification de la substance ou de la préparation: AMMO-LOCK

NATURE DE DANGER

Considered a Hazardous Substance according to the criteria of the New Zealand Hazardous Substances New Organisms legislation.

Non considéré comme une préparation dangereuse selon la directive 1999/45/CE.

Non considérée à risque selon OSHA 29 CFR 1910.1200.

NON-HAZARDOUS SUBSTANCE. NON-DANGEROUS GOODS. According to the Criteria of NOHSC, and the ADG Code.

SYNONYMES

"Solution ID# 3337"

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Société: Mars Fishcare North America Inc

Adresse :

50 East Hamilton Street

Chalfont

PA, 18914

USA

Téléphone: +1 215 822 8181

Fax : +1 215 822 1906

CLASSIFICATION DU RISQUE

	Min	Max	
Inflammabilité:	0		
Toxicité:	0		
Contact corporel:	0		
Réactivité:	1		Min/Nil=0 Bas=1 Modéré=2 Haut=3 Extrême=4
Chronique:	0		

Rubrique 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DES URGENCES

HAZARD

Inoffensif

Aucun risque déterminé par Chemwatch en utilisant le critère GHS.

EUROPEAN/AUSTRALIAN CLASSIFICATION - RISK

Aucun dans des conditions de fonctionnement normales.

SYMBOLES WHMIS CANADIENS

None

Rubrique 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NOM	CAS RN	%
aliphatic amine salts, proprietary		>17
thiosulfate-de-sodium,-pentahydrate	10102-17-7	N/S

Rubrique 4 - PREMIERS SECOURS

INGESTION

- Rincez la bouche avec beaucoup d'eau.
- Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.

YEUX

Si ce produit entre en contact avec les yeux :

- Rincez la région touchée à l'eau.
- Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
- Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.

PEAU

Si ce produit entre en contact avec la peau :

- Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible).
- Consultez un médecin s'il y a une irritation.

INHALE

- En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.
- En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.

NOTES POUR LES MÉDECINS

Traiter symptomatiquement.

Rubrique 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser.
- Utiliser un média d'extinction adapté pour la zone concernée.

LUTTE INCENDIE

- Utiliser l'eau fournie en spray fin pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.
- Ne pas approcher des containers suspectés être chauds.
- Refroidir les containers exposés au feu avec un spray d'eau depuis un endroit protégé.
- Si sûr de le faire, retirer les containers du parcours du feu.
- L'équipement doit être décontaminé en profondeur après l'usage.

RISQUE D'INCENDIE/EXPLOSION

- Non combustible.
- Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler.

La décomposition peut produire des fumées toxiques de: dioxyde de carbone (CO₂), oxydes d'azote (NO_x), oxydes de soufre (SO_x), autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.

INCOMPATIBILITE AU FEU

Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.

Rubrique 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

ECLABOUSSURES MINEURES

- Nettoyez tout de suite tous les écoulements.
- Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.
- Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection.
- Contenez et absorbez le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite.
- Essuyez.
- Mettez dans un récipient adéquat pour les déchets et scellé.

ECLABOUSSURES MAJEURES

- Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.
- Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.
- Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection.
- Prévenir les éclaboussures de pénétrer dans les drains, les égouts et les voies d'eau.
- Récupérer le produit autant que possible.
- Mettre les résidus dans des containers étiquetés pour le traitement.
- Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

STOCKAGE SECURISE AVEC D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES CLASSES



+

+

+

+

+

+

X: Ne doivent pas être stockés ensemble

O: Peuvent être stockés ensemble en suivant des mesures spécifiques

+: Peuvent être stockés ensemble

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la section 8 du MSDS.

Rubrique 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

- Limiter tous les contacts personnels non nécessaires.
- Porter un vêtement de protection quand un risque d'exposition survient.
- Utiliser une zone bien ventilée.
- Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer.
- Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau avant la manipulation.
- Éviter tout dommage physique aux containers.
- Utiliser les pratiques professionnelles de travail adaptées.
- Suivre les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation.

STOCKAGE

- Emballage en polypropylène ou polyéthylène. réservoir en plastique.
- Emballage conforme aux règles du fabricant.
- Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.

INCOMPATIBILITE DE STOCKAGE

Evitez le contact avec l'eau, les aliments ou les semences.

Eviter une réaction avec des agents oxydants.

NECESSITE POUR LE STOCKAGE

- Stockez-le dans son récipient d'origine.
- Maintenez les récipients bien scellés.
- Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré.
- Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments.

- Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite.
- Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles de l'exposition

Source	Matériel	VME ppm	VME mg/m ³	VLE ppm	VLE mg/m ³	Pic ppm	Pic mg/m ³	TWA F/CC
Germany Recommended Exposure Limits - MAK Values	sodium thiosulfate pentahydrate (Dust, general threshold limit value (respirable fraction))		1.5					
Hungary Occupational Exposure Limits (Hungarian)	sodium thiosulfate pentahydrate (porok (szálló porok) egyéb porok [Ásványi porok - Talkum (azbeszmentes)])		2					
South Africa Occupational Exposure Limits for Airborne Pollutants	sodium thiosulfate pentahydrate (*Rubber process dust)		6					
Estonia Limit values for chemical hazards in the working environment	sodium thiosulfate pentahydrate (Dust: total dust)		10					
Germany Recommended Exposure Limits - MAK Values	sodium thiosulfate pentahydrate (Dust, general threshold limit value (inhalable fraction))		4					
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France	sodium thiosulfate pentahydrate (Poussières réputées sans effet spécifique)		10, 5					
Estonia Limit values for chemical hazards in the working environment	sodium thiosulfate pentahydrate (Dust: respirable dust)		5					
Australia Exposure Standards	sodium thiosulfate pentahydrate (Inspirable dust (not otherwise classified))		10					
Germany TRGS 900 - Limit Values for the Workplace Atmosphere (German)	sodium thiosulfate pentahydrate (Allgemeiner Staubgrenzwert (siehe auch Nummer 2.4) - Einatembare Fraktion)	10						
Germany TRGS 900 - Limit Values for the Workplace Atmosphere (German)	sodium thiosulfate pentahydrate (Allgemeiner Staubgrenzwert (siehe auch Nummer 2.4) - Alveolengängige Fraktion)	3						
Japan Working Environment Evaluation Standards (English)	sodium thiosulfate pentahydrate (Dust of sand and stones, rocks, ores (minerals), metallic materials or carbon)		2.9/ (0.22Q+1)					
Hungary Occupational Exposure Limits (Hungarian)	sodium thiosulfate pentahydrate (porok (szálló porok) egyéb porok [Egyéb szerves porok])		5					
Hungary Occupational Exposure Limits (Hungarian)	sodium thiosulfate pentahydrate (porok (szálló porok) egyéb porok [Ásványi porok - Talkum (azbeszmentes)])		10					
Hungary Occupational Exposure Limits (Hungarian)	sodium thiosulfate pentahydrate (porok (szálló porok) egyéb porok [Ásványi porok - Szénpor (kvarc <5% m/m)])		2					
Canada - Saskatchewan Occupational Health and Safety Regulations - Contamination Limits	sodium thiosulfate pentahydrate (Respirable size+)		3		6			
Canada - Saskatchewan Occupational Health and Safety Regulations - Contamination Limits	sodium thiosulfate pentahydrate (Particulates, NOC++)		10		20			
US - Michigan Exposure Limits for Air Contaminants	sodium thiosulfate pentahydrate (Particulates not otherwise regulated, Respirable dust)		5					

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Pas disponible. Se référer aux constituants individuels.

DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

THIOSULFATE-DE-SODIUM,-PENTAHYDRATE:

Ces 'poussières' possèdent peu d'effets négatifs sur les poumons et ne produisent pas d'effet toxique ou de maladie organique. Malgré qu'il n'y a pas de poussière qui ne suscite de réponse cellulaire à une concentration suffisamment forte, la réponse cellulaire provoquée par les P.N.O.C. a les caractéristiques suivantes :

- L'architecture des espaces d'air demeure intacte,
- Du tissu cicatriciel (collagène) n'est pas synthétisé à tout moment,
- La réaction du tissu est potentiellement réversible.

Des concentrations excessives de P.N.O.C. peuvent :

- Réduire sérieusement la visibilité,
- Provoquer des dépôts déplaisants dans les yeux, les oreilles et les passages du nez,
- Contribuer à une blessure de la peau ou d'une muqueuse par une action chimique ou mécanique, per se, ou par des nécessaires procédures de nettoyage de peau rigoureuses pour les retirer. [ACGIH]

Cette limite ne s'applique pas :

- A de brèves expositions à de plus fortes concentrations
- Ni à des substances qui peuvent provoquer une déficience physiologique à des concentrations plus faibles mais pour lesquelles un TLV doit encore être déterminé.

Cette exposition standard s'applique aux particules qui

- sont insolubles ou faiblement solubles * dans l'eau (ou préférence, dans les fluides aqueux des poumons (si des données sont disponibles) et
- possèdent une faible toxicité (i.e. ne sont pas cytotoxiques, génotoxiques ou autrement réactifs avec le tissu des poumons et n'émettent pas de radiation ionisante, ne provoquent pas de sensibilisation immunitaire ou ne provoquent pas d'effets toxiques autres qu'une inflammation ou par un mécanisme de surcharge des poumons)

* Prévenir en cas de volonté de changement.

PROTECTION INDIVIDUELLE**YEUX**

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- Masque chimique.
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.

MAINS/PIEDS

Porter des gants de protection généraux, eg., gants en caoutchouc légers.

AUTRE

Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.

SINON:

- Protections.
- Crème écran.
- Unité de nettoyage pour les yeux.

La concentration locale du produit, la quantité et les conditions d'utilisation déterminent le type d'équipement de protection professionnel requis.

Pour plus de renseignements, consultez les données spécifiques sur site de CHEMWATCH (si disponible), ou votre Conseiller en sécurité et santé professionnelle.

MOYENS TECHNIQUES VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION À LA SUBSTANCE

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contaminant :	Vitesse de l'air:
Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)
aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)
Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)
Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide).	2,5-10 m/s (500-2000 f/min)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle
1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d'air de la pièce
2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité
3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante
4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.

Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

Rubrique 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**PROPRIÉTÉS PHYSIQUES**

Liquide.

Miscible avec de l'eau.

Poids Moléculaire: Pas Applicable

Point/intervalle de fusion (°C): Pas Disponible

hydrosolubilité (g/L): Miscible

pH (1% solution): Pas Disponible

Composé volatile (%vol): Pas Disponible

Densité relative de vapeur (air=1): Pas Disponible

Limite inférieure d'explosivité (LIE): Pas Applicable

Température d'auto-combustion (°C): Pas Applicable

État: Liquide

Point/intervalle d'ébullition (°C): Pas Disponible

Densité relative (eau=1): 1.072

pH (comme fourni): 6.9-7.8

Pression de vapeur (kPa): Pas Disponible

Taux d'évaporation: Pas Disponible

Point d'éclair (°C): Pas Applicable

Limite supérieure d'explosivité (LSE): Pas Applicable

Temp de décomposition (°C): Pas Disponible

Viscosité: Pas Disponible

Rubrique 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CONDITIONS À ÉVITER

- Présence de matériaux incompatibles.
- Le produit est considéré stable.
- Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE

EFFETS AIGU SUR LA SANTE

INGESTION

Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.

YEUX

Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).

PEAU

Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels.

INHALE

Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.

EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTE

Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée.

TOXICITÉ ET IRRITATION

Pas disponible. Se référer aux constituants individuels.

THIOSULFATE-DE-SODIUM,-PENTAHYDRATE:

A moins qu'autrement les données spécifiées soient extraites du RTECS -

Registre des Effets Toxiques des Produits Chimiques.

TOXICITÉ

Orale (humain) DLo 300 mg/kg/7d

IRRITATION

aucun rapporté

Rubrique 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée pour Ammo-Lock.

Rubrique 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Recycler autant que possible.
- Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour un traitement si aucun traitement adapté ni aucune facilité de destruction n'ont put être identifiés.
- Détruire en : Un enfouissement dans un lieu autorisé ou une incinération dans un appareil autorisé (après ajout d'un produit de combustion adapté).
- Décontaminer les containers vide. Suivre toutes les mesures de sécurité des étiquettes des containers jusqu'à ce qu'ils soient nettoyés et détruits.

Rubrique 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquettes nécessaire:

NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES:UN, IATA, IMDG

Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

REGLEMENTATIONS

Ammo- Lock (CAS: None):

No regulations applicable

sodium thiosulfate pentahydrate (CAS: 10102- 17- 7) is found on the following regulatory lists:

Australia Exposure Standards

Australia Inventory of Chemical Substances (AICS)

Australia Standard for the Uniform Scheduling of Drugs and Poisons (SUSDP) -

Appendix E (Part 2)

Canada - Saskatchewan Occupational Health and Safety Regulations - Contamination Limits

Canada Domestic Substances List (DSL)

China Announcement of Ministry of Health People's Republic of China on Approval of greater range and maximum dose to some food additives (No.21 2004)

China Inventory of Existing Chemical Substances

Estonia Limit values for chemical hazards in the working environment
EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex III Section B Incomplete list of additives
European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (Danish)
European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (Dutch)
European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (Finnish)
European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)
European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (German)
European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (Greek)
European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (Italian)
European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (Portuguese)
European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (Spanish)
European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (Swedish)
European Customs Inventory of Chemical Substances (English)
European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) (English)
European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) (French)
European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) (German)
European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) (Spanish)
European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products
European Union (EU) Restrictions on the Marketing and Use of Certain Dangerous Substances and Preparations
Finland Industrial Safety Act (Finnish) - Binding Limit Values
Finland Industrial Safety Act (Swedish) - Binding Limit Values
Finland Occupational Exposure Levels (Finnish) - Intended Changes
Finland Occupational Exposure Levels (Swedish) - Intended Changes
France Threshold Limit Values for Occupational Exposure - VLE/VME (French)
Germany Classification of Substances Hazardous to Waters (WGK)
Germany Recommended Exposure Limits - MAK Values
Germany Recommended Exposure Limits - MAK Values (German)
Germany TRGS 900 - Limit Values for the Workplace Atmosphere (German)
Hungary Occupational Exposure Limits (Hungarian)
Indonesia Threshold Limit Value for chemical substances in the workplace (Bahasa Indonesian)
International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List
Japan Chemical Substances Control Law - Existing/New Chemical Substances
Japan Working Environment Evaluation Standards (English)
Korea (South) Existing Chemicals List (KECL)
Lithuania Occupational Exposure Limits
New Zealand Inventory of Chemicals (NZIoC)
New Zealand Transferred List of Single Component Substances
Norway Administrative norms for air contamination in the workplace
OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
Russia Maximum Allowed Concentrations (PDK) of Harmful Substances in the Air of Workplace Zone (Russian)
South Africa Occupational Exposure Limits for Airborne Pollutants
Switzerland Giftliste (List of Toxic Substances) 1 [NLV]
US - Michigan Exposure Limits for Air Contaminants
US - North Carolina Permissible Exposure Limits (PELs) for Air Contaminants
US DOE Temporary Emergency Exposure Limits (TEELs)
US Food Additive Database
US OSHA Permissible Exposure Levels (PELs) - Table Z3
US Toxic Substances Control Act (TSCA) - Inventory

Rubrique 16 - AUTRES INFORMATIONS

La classification de la préparation et de ses composants individuels a été fondée sur des sources officielles et d'autorité, aussi bien que sur des études indépendantes du Comité de classification de Chemwatch en utilisant les références disponibles dans la littérature.

La fiche technique santé-sécurité ((M)SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Ce document est soumis au droit d'auteur. Sauf en cas d'utilisation pour un usage privé, de recherche, de critique, comme autorisé par la loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite par aucun moyen sans la permission écrite de ChemWatch. Tél (+61 3) 9572 4700.